



Tender JUST/2012/JUTR/PR/0064/A4 –

# Implementation of the Pilot Project – European Judicial Training

Lot 4

*“Promotion of cooperation  
between judicial stakeholders  
concerned by European judicial training”*

## Résumé

**EUROPEAN COMMISSION**

Directorate-General for Justice  
Directorate B – Criminal Justice  
Unit B.2 – Criminal Law

Contact: Heiko WAGNER

E-mail: [just-judicial-training@ec.europa.eu](mailto:just-judicial-training@ec.europa.eu)

European Commission  
B-1049 Brussels

# **Tender JUST/2012/JUTR/PR/0064/A4 – Implementation of the Pilot Project – European Judicial Training**

*Lot 4 "Promotion of cooperation between judicial stakeholders concerned by European judicial training"*

## **Résumé**

### **Contexte du rapport**

En 2012, la Commission a lancé une invitation à soumissionner pour la réalisation d'un projet visant à promouvoir la coopération entre les acteurs impliqués dans la formation judiciaire européenne. Cette proposition et l'enveloppe budgétaire qui lui est associée avaient initialement été introduites par le Parlement européen. Au terme d'une procédure d'appel d'offres concurrentiel, le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) a remporté le marché le 15 juillet 2013.

L'objectif principal de ce projet était d'aider le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) à organiser sa coopération avec d'autres partenaires et réseaux pertinents au niveau européen, tels que le Réseau européen des Conseils de la Justice, le Réseau des Présidents des Cours suprêmes judiciaires de l'Union européenne, l'Association des conseils d'État et des juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne et le Réseau des Procureurs généraux des Cours suprêmes judiciaires de l'Union européenne.

Au total, le projet a rassemblé douze partenaires autour du REFJ (voir le point 2.1).

## **Méthodologie de l'étude**

La principale méthodologie adoptée par le REFJ a consisté à établir un comité directeur composé de membres des groupes de travail du REFJ et de représentants des partenaires au projet (voir le point 1.6).

Le comité directeur s'est réuni à quatre reprises durant l'exécution du projet. La langue de travail du comité était l'anglais. (voir le point 5.1.1)

La majeure partie des travaux a été réalisée par le secrétariat du REFJ et les organisations partenaires (voir la section consacrée à la situation actuelle).

Les partenaires ont d'abord élaboré des projets de documents durant les réunions du comité directeur, sous la coordination active du REFJ. Ils ont ensuite analysé les propositions en interne et transmis leurs commentaires. Enfin, l'approbation finale des documents s'est faite au sein du comité directeur.

Le projet était limité dans le temps et devait être exécuté dans un délai de 12 mois.

Outre la rédaction d'un rapport final décrivant de manière détaillée la mise en œuvre du contrat, le projet impliquait également la livraison de trois autres éléments. (voir le point 1.2.2)

Le premier est un rapport sur la situation actuelle, visant à fournir des informations complémentaires sur les organisations partenaires au projet. Les organisations partenaires décrites dans les fiches d'information représentent un large éventail d'acteurs judiciaires (voir le chapitre 4).

Le deuxième élément à livrer est une liste détaillée des réunions passées et futures entre les partenaires au projet (voir le chapitre 5).

Le troisième est une feuille de route décrivant les principales orientations fixées par les partenaires au projet pour guider leur future coopération (voir le chapitre 7).

La feuille de route est fondée sur un protocole d'accord, c'est-à-dire une déclaration conjointe par laquelle les partenaires au projet précisent les termes de leur coopération (voir le chapitre 6).

Le protocole d'accord a été signé par les partenaires au projet le 27 juin 2014, à l'occasion de l'atelier de travail organisé par la Commission européenne.

## **Recommandations de l'étude**

Sur base de la description susmentionnée, l'étude propose un certain nombre de recommandations clés :

- La coopération entre le REFJ et les partenaires au projet ciblera le partage d'informations concernant les besoins de formation, la diffusion de renseignements au sujet des activités de formation et l'échange de coordonnées d'experts.
- La coopération entre le REFJ et les partenaires au projet impliquera la création de consortiums dans des domaines spécifiques.
- Le REFJ et certains partenaires au projet établiront une coopération spéciale afin de tirer au maximum parti de leur place respective dans la hiérarchie du système judiciaire.
- Le REFJ et les partenaires au projet emploieront tous les moyens disponibles pour sensibiliser les magistrats à la valeur ajoutée de la formation.
- Le REFJ organisera chaque année une réunion rassemblant les points de contact et d'autres représentants des partenaires au projet afin de discuter de questions d'intérêt commun.
- Le REFJ invitera les dirigeants des organisations partenaires à assister à son Assemblée générale.
- Le REFJ et les partenaires au projet mettront en place les mécanismes internes nécessaires pour permettre la bonne exécution du protocole d'accord.

Financé par l'Union européenne

